

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :
Exercice des mandats
locaux

OBJET :
**Fixation du montant
des indemnités
versées au Maire, aux
Adjoints et aux
conseillers délégués**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
31/01/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2024/10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 6 février 2024.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme BONHOMME Mireille, M. COMBES Romain, Mme ALVAREZ Nathalie, M. BORSNAK Philippe, Mme MEILLIERE Peggy, M. BOUTET Jean-Marc, Mme LEBORGNE Céline, Mme GROUARD Anne-Marie, M. BARDY Philippe, M. BERGER Dominique, M. KNECHT Gérard, Mme PEROZENI Denise, M. BEYLACQ Dominique, Mme SIMOES-ROLA Gaëlle, Mme CABES Sarah, Mme REY Céline, M. FOURMOND Yoann, Mme POIRRIER Eve, Mme BENAVIDES Amanda, M. LORENZO Nicolas, M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. AUBARD Olivier, procuration à M. BOUTET Jean-Marc.

M. TOMAS Eric, procuration à Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda.

Rapporteur : M. le Maire

Vu les articles L2123 20 à L2123 24 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT qui fixent les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du maire et de huit adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée par la loi,

Considérant que cette enveloppe indemnitaire globale autorisée est déterminée en additionnant (articles L.2123-23 et -24 du CGCT) :

- l'indemnité maximale autorisée du maire (55% de l'indice brut terminal de la fonction publique)
- l'indemnité maximale autorisée par adjoint (22% de l'indice brut terminal de la fonction publique), multipliée par le nombre d'adjoints ayant reçu délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle à Monsieur le Maire à 52.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux adjoints à 19.84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux conseillers délégués à 4.86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Prend acte du tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués annexé.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (M. WATELLIER Eric, Mme SERRES Christelle, Mme DE LAULANIE DE SAINTE CROIX Linda, M. TOMAS Eric)

Le Secrétaire

Le Maire,

Philippe BARDY

Grégory DELFOUR



Annexe à la délibération n°2024/10 du 6 février 2024**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Fonction	NOM, Prénom	Pourcentage Indice 1027	Montant mensuel brut
Maire	DELFOUR Grégory	52.84 %	2 171.99 €
1 ^{er} adjoint	BERTO David	19.84 %	815.52 €
2 ^{ème} adjoint	BONHOMME Mireille	19.84 %	815.52 €
3 ^{ème} adjoint	COMBES Romain	19.84 %	815.52 €
4 ^{ème} adjoint	ALVAREZ Nathalie	19.84 %	815.52 €
5 ^{ème} adjoint	BORSNAK Philippe	19.84 %	815.52 €
6 ^{ème} adjoint	MEILLIERE Peggy	19.84 %	815.52 €
7 ^{ème} adjoint	BOUTET Jean-Marc	19.84 %	815.52 €
8 ^{ème} adjoint	LEBORGNE Céline	19.84 %	815.52 €
Conseiller délégué	KNECHT Gérard	4.86 %	199.77 €
Conseiller délégué	REY Céline	4.86 %	199.77 €
Conseiller délégué	BENAVIDES Amanda	4.86 %	199.77 €
Conseiller délégué	LORENZO Nicolas	4.86 %	199.77 €

Le Maire

Grégory DELFOUR



Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le 09/02/2024



ID : 011-211101167-20240206-2024_10-DE